



HAL
open science

Un évergétisme islamique : les réseaux bancaires et financiers en Iran

Fariba Adelkhah

► **To cite this version:**

Fariba Adelkhah. Un évergétisme islamique : les réseaux bancaires et financiers en Iran. *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, 1999, 85 (85-86), pp.63-79. hal-01010794

HAL Id: hal-01010794

<https://sciencespo.hal.science/hal-01010794>

Submitted on 20 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un évergétisme islamique : les réseaux bancaires et financiers en Iran

In: Revue du monde musulman et de la Méditerranée, N°85-86, 1999. pp. 63-79.

Citer ce document / Cite this document :

Adelhah Fariba. Un évergétisme islamique : les réseaux bancaires et financiers en Iran. In: Revue du monde musulman et de la Méditerranée, N°85-86, 1999. pp. 63-79.

doi : 10.3406/remmm.1999.2637

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remmm_0997-1327_1999_num_85_1_2637

Fariba Adelhah*

Un évergétisme islamique : les réseaux bancaires et financiers en Iran

Le résultat inattendu des élections présidentielles du 23 mai 1997 a montré la complexité des relations entre la République islamique et la société iranienne. En effet la victoire de Mohammad Khatami ne peut être réduite au triomphe de la “société civile” sur le “pouvoir”. Après tout l’heureux élu est lui-même un ancien ministre, membre du sérail, et son succès est aussi celui de son prédécesseur, Ali-Akbar Hachemi Rafsandjani. Surtout l’analyse des résultats permet de reconsidérer quelques fausses évidences, quelques clés d’explication toujours mises en avant. Ainsi, il est apparu que le “clergé” n’a pas joué de façon unanime la carte du candidat de la droite, Ali-Akbar Nategh Nouri : la Société des enseignants de l’école religieuse de Qom a relativisé le soutien qu’elle avait semblé lui apporter dans un premier temps et, *in fine*, les grandes villes saintes ont elles aussi voté majoritairement pour Mohammad Khatami, qui a par exemple recueilli 70 % des voix à Mashhad et 59 % à Qom. De la même manière il est erroné d’affirmer que le bazar, historiquement et sociologiquement lié aux milieux religieux, s’est entièrement reconnu dans la candidature de Ali-Akbar Nategh Nouri : on comprendrait mal dans ces conditions les scores impressionnants de Mohammad Khatami dans les principales villes du pays (70 % à Téhéran par exemple). C’est que le bazar s’est profondément transformé depuis la Révolution et que les

* CNRS, CERI - Paris.

réseaux traditionnels ou les guildes ont perdu, au moins en partie, son contrôle exclusif au profit de nouveaux acteurs, mieux éduqués, de nouvelles formes d'organisation, telles que les coopératives dont les dirigeants sont élus, ou les sociétés (*sherkat*), au profit également de nouvelles sociabilités, par exemple sportives. Mais, par ailleurs, l'orientation traditionnelle du bazar demeure sans doute prégnante, ce qui pourrait contribuer à rendre compte du nombre élevé de suffrages – 9 millions – recueillis dans l'adversité par Ali-Akbar Nategh Nouri. Autrement dit, la victoire de Mohammad Khatami s'explique plus par la mobilisation électorale sans précédent qui l'a porté – 80 % – notamment de la part des femmes, des jeunes ou de catégories sociales qui s'étaient jusqu'à présent abstenues.

Il ne s'agit donc pas d'opposer la société au pouvoir, ni la tradition à la modernité, mais plutôt de se pencher sur les processus de négociation ou de recomposition entre ces différents éléments. Pour ce faire il n'est pas inutile de remonter aux années 1984-90 au cours desquelles ont émergé quelques-uns des acteurs qui ont préparé l'avènement de la situation actuelle : en particulier le réseau des caisses de prêt sans intérêt et les sociétés en commandite.

Cette période se caractérise par quatre points principaux. En premier lieu, le pays se trouve dans une situation post-révolutionnaire. Les années 1983-84 ont vu la consécration de la prééminence des khomeynistes qui ont obtenu la dissolution de la *Hojjatieh* et la reconnaissance du principe du *velayat-e faqih*. Leur victoire politique et idéologique a rendu possible la fin de la "Révolution culturelle" déclenchée en 1980 et la normalisation du régime, que parachèvera en 1989 l'accession au sommet de l'État de l'ayatollah Ali Khamenei et de Ali-Akbar Hachemi Rafsandjani, après la mort de l'imam Khomeyni.

En deuxième lieu, l'Iran est en guerre, tout au moins jusqu'en juillet 1988, et son économie est donc une économie de guerre, dominée par la difficulté d'importer des armes, les biens d'équipement nécessaires à son industrie et des biens de consommation, dans un double contexte de pénurie de devises et de sanctions économiques. Dans les années qui ont suivi, une autre thématique s'est imposée, celle de la reconstruction, à laquelle s'est largement identifié le président Rafsandjani. Néanmoins ce thème est plus riche qu'il n'apparaît de prime abord, dans la mesure où il renvoie à la notion fondamentale de la fertilité (*âbâdi*), au sens par exemple où l'illustre la politique d'aménagement et d'embellissement de la capitale par le maire Gholamhossein Karbastchi (F. Adelhah, 1995, 12).

En troisième lieu, l'Iran des années 1984-90 est confronté à un débat économique, récurrent depuis la Révolution mais en réalité antérieur à celle-ci, entre les étatistes et les "libéraux". De 1981 à 1989, le Premier ministre Mir-Hossein Moussavi a géré avec compétence, sur un mode dirigiste, l'économie de guerre. Mais simultanément les "libéraux", proches du bazar et de certains milieux cléricaux, sont parvenus à empêcher la mise en œuvre d'une réforme agraire sérieuse, avec l'appui de quelques-uns des grands ayatollahs, et ont affirmé leur influence à partir de 1985, notamment en créant le quotidien *Resalat*. L'accession à la présidence de la République de Ali-Akbar Hachemi Rafsandjani et le renvoi de Mir-

Hossein Moussavi en 1989 mettent à l'ordre du jour une relative libéralisation de l'économie, plus convaincante dans le domaine de la consommation, grâce à une reprise effrénée des importations, que dans celui des réformes de structure.

En quatrième et dernier lieu, un deuxième débat s'est greffé sur la confrontation économique entre dirigistes et "libéraux", débat lui aussi antérieur à la Révolution. Il avait trait à l'arbitrage entre, d'une part, les exigences de la centralisation et, de l'autre, les réalités de la société iranienne, multiculturelle, dominée par les relations personnelles et familiales dans lesquelles excelle précisément le bazar, en proie en outre à l'informalisation croissante de son économie du fait de la pénurie des devises, de la dépréciation du rial et de la diversité de ses taux de change.

Or, la pratique de l'évergétisme, i.e. du don effectué par un particulier à la collectivité, renvoie à ces différents enjeux, une fois que l'on a précisé qu'elle est directement liée à la guerre, et au commerce. A la guerre, car les actions de bienfaisance sont effectuées à cette époque en priorité au bénéfice des combattants et des victimes du conflit avec l'Irak. Au commerce, car on peut se livrer à des actes de bienfaisance sans pour autant oublier ses intérêts propres, ou plus exactement sans perdre sa mise, ni *a fortiori* son capital : les dirigeants des institutions évergétiques occupent simultanément d'autres positions sociales, y compris au sein des structures de pouvoir de la République ; ils ont souvent accès, en tant que représentants d'œuvres d'utilité publique ou grâce à leur entregent, aux taux officiels des devises et se voient fréquemment concéder, par l'État, diverses licences d'importation ou autres. Il convient d'ailleurs de souligner que le répertoire de la "bonne action" (*amal-e kheyr* ou *nikukari*) chère aux évergètes épouse à bien des égards l'idéologie de la République islamique : au moins de ce point de vue, cette dernière se trouve en phase avec des sentiments et des pratiques largement répandus dans la "société".

A la lumière de ces observations, nous allons donc étudier le fonctionnement, dans les années 1984-1990, de deux réseaux évergétiques, celui des caisses de prêt sans intérêt (CPSI) et celui des sociétés en commandite (SC), qui sont simultanément des réseaux financiers, des réseaux commerciaux, voire des réseaux industriels.

Deux réseaux islamiques de crédit

Au mois d'octobre 1990, le Parlement iranien votait, après bien des péripéties, un projet de loi, déjà adopté par le Conseil de surveillance de la Constitution, qui avait pour but de lutter plus efficacement contre « les perturbateurs de l'ordre économique ». Les sanctions encourues allaient de cinq ans de prison à la peine capitale, les biens appropriés illégalement étant dans tous les cas saisis. De plus, le tribunal se voyait autorisé à condamner à la flagellation publique les coupables de « sabotage économique » (*Keyhân*, 19/9/1369-1990).

Qui étaient ces "perturbateurs" (*ekhlalgar*) ? On trouvait dans les médias des expressions plus allégoriques ou plus précises pour les nommer : le discours des hommes politiques, des parlementaires ou des gens de la rue empruntait en par-

tie au répertoire du *javânmardi*, dans son versant négatif (F. Abdelkhah, 1994). On parlait ainsi, en même temps que des “corrompus sur terre” (*mofsed-e fel 'arz*), des “terroristes économiques” (*teroristhâ-ye eghtesâdi*), des “octopodes” (*okhtapus*) et des “sangues” (*zâlu-sefat*) – expressions tirées du vocabulaire révolutionnaire – des “voleurs de chapeau” (*kolâh-bardâr*), des “cous épais” (*gardan kolof*), des “gérants des halles” (*meydân-dâr*), des “intermédiaires” (*vâseteh* ou *dallâl*). En fait ces attaques visaient deux réseaux bancaires islamiques : les sociétés en commandite et les caisses de prêt sans intérêt.

Les premières avaient une base contractuelle tout à fait légale et islamique de type *mozarebeh*. Ce contrat consiste de façon schématique en un accord entre deux personnes dont l'une, le *mâlek*, est détentrice d'un capital monétaire et l'autre, le *mozâreb*, de certaines capacités de travail. Le *mozâreb* s'engage à mener des activités commerciales (*tejârat*) grâce aux moyens financiers du *malek*, et ce à l'exclusion de toute autre activité économique ou sociale. Le partage des bénéfices doit être fixé au préalable sur la base de la moitié, un tiers/deux tiers, un quart/trois quarts, etc. Ce dernier élément est d'autant plus important que la validité du contrat en dépend. Le Code civil fait état du *mozâreb* mais ne fournit aucune indication sur la nature du commerce que l'on peut pratiquer dans sa limite : sauf mention écrite, ce sont les règles courantes (*moté'araf*) qui doivent être appliquées (art. 535 du Code civil). En particulier, le *mozâreb* ne peut être responsable de la perte du capital, sauf si le contrat comporte une clause précise prévoyant le dédommagement du *mâlek* par le *mozâreb*. D'autres spécificités caractérisent les contrats *mozâreb*, mais ce furent essentiellement ces quelques éléments qui fournirent un argumentaire contre les sociétés en commandite.

Les caisses de prêt sans intérêt, quant à elles, avaient été créées pour « combattre le *riba* et les usurpateurs (*reba-khar*, littéralement les mangeurs de *riba*) » et pour secourir les nécessiteux. Autant d'actions qui autorisent à espérer une récompense divine selon de nombreux versets ou *hadis*. Les responsables de ces organismes et leurs clientèles font le choix de prêter de l'argent sans exiger d'intérêt, selon la tradition coranique. D'où le nom générique de *gharz ol-hasaneh* (le “bon prêt”) pour désigner ce type de crédit. Cette expression n'est mentionnée ni dans le Code civil ni dans la Constitution qui utilise, pour sa part, le terme de *bahreh* (littéralement “intérêt”), plus récent et usité dans les institutions bancaires classiques : on parlait sous l'empire de prêt bancaire, ainsi que d'intérêt bancaire (*vam-e banki*, *bahreh banki*). Le bazar utilise une autre terminologie : *nozul* et *nozul khar* (mangeur de *riba*) au lieu de *bahreh* ou *riba*. Ce dernier terme n'apparaît qu'une seule fois dans la Constitution, dans le préambule 49 où sont énumérées les différentes sortes d'accumulation illégale de la richesse : le *riba* côtoie alors le vol et les jeux de hasard.

Au départ, nous sommes donc en présence de deux situations radicalement différentes. La recherche du bénéfice était un but explicite des sociétés en commandite alors que les caisses de prêt sans intérêt ne semblaient aspirer qu'à une récompense divine. Les contractants des sociétés en commandite vont partager les béné-

fices, alors que les membres des caisses de prêt sans intérêt font figure d'évergètes, de philanthropes. Pourtant il convient de relativiser ce contraste. Les sociétés en commandite ne prétendaient pas seulement garantir à leurs contractants des bénéfices ; elles assuraient aussi œuvrer à la relance de la production et à la construction d'une société auto-suffisante. De leur côté, les caisses de prêt sans intérêt rappelaient qu'il est écrit à la porte du Paradis que Dieu récompense 10 fois l'aumône et 18 fois le prêt sans intérêt. Leur argument était simple : « Quand on donne, on suscite la passivité de celui qui reçoit et qui n'éprouve plus le besoin de trouver des solutions à ses problèmes. Quand on prête, la personne secourue ne peut rester apathique, elle doit rembourser ». L'accent est ainsi mis sur l'effort et le travail, qui deviennent des éléments constitutifs de l'*ethos* économique dans la société iranienne.

Chacune de ces deux institutions, les caisses de prêt sans intérêt et les sociétés en commandite, avait une trajectoire bien spécifique.

Les sociétés en commandite étaient réellement le fruit de la Révolution et de la guerre, avec son lot de pénuries : elles s'étaient développées dans une société dont les structures économiques avaient été fragilisées par les destructions et la spéculation. Leurs fondateurs et leurs clientèles avaient vécu cette aventure en gardant à l'esprit le rêve de la Révolution de 1979. On retrouvait parmi les responsables des sociétés en commandite un colonel de l'armée, le patron d'une auto-école importante, un fabricant de vêtements pour enfants, un vendeur d'électro-ménager, personnages relativement aisés qui voisinaient avec des petits commerçants de quartier et même avec un jeune de vingt ans, issu d'une famille très modeste, dont le père ramassait les ordures.

Les critiques des médias commencèrent à l'automne 1989 avec un titre de *Keyhân* : « Votre argent, notre travail ! ». Durant six jours de suite, le quotidien publia une enquête sur les sociétés en commandite, évoqua les plaintes déposées contre elles, reconstitua leurs activités réelles, aux antipodes de leurs déclarations d'intention. Il leur était reproché de prévoir illégalement un montant fixe d'intérêts (24 % d'intérêt annuel au minimum, et jusqu'à 48 % pour certaines sociétés) et de s'être engagées dans des activités autres que le commerce (*Keyhân*, 1/8/1398-1989). Mais la critique ne s'attarda pas sur ces aspects juridiques qui ne touchaient guère l'opinion publique. Quitte à oublier les clauses légales du contrat *mozarebeh*, qui en excluent d'autres objectifs que marchands, elle s'en prenait au caractère spéculatif de leurs activités commerciales – essentiellement le *dallâli*, l'activité d'intermédiaire – et les accusait de délaisser les activités productives qu'elles prétendaient poursuivre. En outre, *Keyhân* sous-entendait que le mode de vie des gérants des sociétés en commandite n'était pas conforme à l'éthique islamique, sans néanmoins entrer dans les détails par respect pour les règles de la morale de la République. La campagne atteignit son point culminant avec l'apparition, sur les écrans de télévision, de trois responsables de sociétés en commandite qui confessèrent le caractère illégal de leurs activités, et notamment de leur engagement dans le *dallâli*. Ils ajoutèrent néanmoins que leur intention première était d'aider les gens, et non pas de les voler, et ils se déclarèrent en mesure de les rembourser.

Plusieurs facteurs semblent avoir contribué à déclencher cette campagne : la fin de la guerre, le changement de procureur général, le nombre des plaintes déposées contre les sociétés en commandite, la fuite à l'étranger des responsables de deux d'entre elles. Mais à l'inverse on peut s'interroger sur le caractère tardif de cette campagne, alors que les premières arrestations de gérants de sociétés en commandite remontent au printemps 1988. En fait, de nombreux actionnaires avaient refusé de rendre publiques leurs plaintes : d'abord, parce qu'ils craignaient que l'intervention de la justice ne compromît définitivement leurs chances de se voir rembourser ; ensuite parce qu'ils redoutaient de se faire à leur tour taxer de "mangeurs de *riba*". Selon le témoignage d'un magistrat, « les créanciers découvraient, en déposant leur plainte, qu'ils étaient eux-mêmes coupables d'usure au regard de la loi ». Plusieurs étudiants de théologie avaient ainsi renoncé à faire valoir leurs droits pour ne pas compromettre leur réputation. Plus fondamentalement, des institutions étatiques ou paraétatiques avaient noué des liens financiers ou commerciaux avec les sociétés en commandite : des banques, l'usine automobile Saypa, le Comité olympique national.

En définitive, et sans doute pour cette dernière raison, la campagne contre les sociétés en commandite tourna court. Celles-ci furent certes déclarées illégales, mais leur liquidation ne bénéficia pas à leurs victimes : non seulement les plaignants durent renoncer à leurs dividendes et les soustraire du capital qu'ils avaient investi mais, aujourd'hui encore, le solde de celui-ci ne leur a été que très partiellement restitué. Le parquet semble avoir bradé les actifs, notamment immobiliers, des sociétés en commandite, de manière telle que le produit de leur revente n'a pas permis de dédommager leurs actionnaires. Il serait d'ailleurs intéressant d'identifier les acheteurs de ces biens, que l'on qualifierait vraisemblablement, en France, d'"initiés"... Quoi qu'il en soit, l'affaire reste aujourd'hui entre les mains du Tribunal de la Révolution islamique, dont on attend toujours les décisions.

Si l'on en croit la littérature de l'Organisation de l'économie islamique, la première Caisse de prêt sans intérêt, la Caisse de dépôt de Jâvid, fut ouverte à Téhéran en 1969, au sud de la ville, dans les dépendances d'une mosquée. Elle fonctionna à la fois comme une institution évergétique (*kheyriyeh*) et comme une caisse de prêt sans intérêt – deux fonctions qu'elle se doit de préserver encore à ce jour. *Keyhân* prit l'habitude de faire état de la création des caisses de prêt sans intérêt à partir de 1974 (*Keyhân*, 29/10/1352-1974). D'autres établissements du même type s'ouvrirent dans des conditions analogues dans les principaux centres urbains, si bien que leur nombre atteignit les 200 à la veille de la Révolution. Ces caisses étaient le fruit de l'alliance traditionnelle entre les religieux et les commerçants du bazar. On repère parmi les noms de leurs fondateurs des dignitaires de la présente République, comme Mehdi Karroubi, mais aussi des notables de l'époque, tel le maire de la ville de Rey, à la périphérie de la capitale (*Keyhân* 17/10/1354-1976). Malgré des activités somme toute limitées, les caisses furent très présentes dans l'organisation des grandes manifestations contre la monar-

chie en 1978-1979, si l'on en croit certaines déclarations de députés, par exemple de M. Sheybani (*Keyhân* 22/2/1366-1987). En particulier certaines caisses financèrent l'impression des tracts reprenant le message de l'Imam Khomeyni, l'aide aux familles des prisonniers politiques ou aux grévistes, ou encore la reconversion sociale des péripatéticiennes du quartier clos de Shahr-e no.

Dès 1979, les caisses de prêt sans intérêt élargirent leurs activités et se développèrent à grande vitesse : de 200 en 1979, elles étaient près de 3 000 en 1988. Mais, au contraire de ce qui s'était produit avant la Révolution, cette progression s'effectua indépendamment des mosquées, au cœur du bazar. Les caisses agissent en outre au-delà des frontières nationales : ainsi, un établissement fut ouvert en 1981 au Liban grâce à l'intervention de M. Hashemi Rafsandjani, alors ministre de l'Intérieur (*Keyhân*, 24/12/1359-1981) ; de même d'autres caisses virent le jour en Inde. Par ailleurs l'Université, les grandes entreprises du pays, les fondations créées au lendemain de la Révolution, les ministères instituèrent également leurs propres caisses.

Un tel succès n'est pas allé sans résistances, ni critiques, dont l'origine semble se situer dans la transformation du système bancaire après la Révolution. Celui-ci a en effet été nationalisé en 1979. Le nombre des banques passa de 35 à 9, sans compter bien sûr la Banque centrale. Or, de nombreuses caisses étaient actionnaires de la Banque de l'économie islamique. Il y eut alors une véritable levée de boucliers contre une nationalisation qui aurait signifié pour elles une perte sèche. Finalement la Banque de l'économie islamique échappa à la règle commune et changea de nom pour devenir l'actuelle Organisation de l'économie islamique (OEI) qui joue toujours aujourd'hui un rôle crucial dans la coordination et le patronage de près de la moitié des caisses existantes en Iran. En outre la définition des nouvelles pratiques bancaires sans *riba*, qui prévalut en 1983, provoqua une hémorragie importante des capitaux placés dans les banques commerciales au profit des caisses de prêt, car ces dernières avaient pris l'habitude – et l'ont gardée – d'accorder à leurs usagers des primes conséquentes sous forme de biens de consommation, très prisés dans le contexte de la guerre et de la crise, ou encore de voyages sur les Lieux saints.

Dès 1980, une polémique se déclencha autour des attributions des caisses de prêt sans intérêt dans le nouveau système économique. Ainsi on parla de leur retirer certaines des délégations accordées par l'État et de les octroyer à une banque classique, Saderat, qui devait notamment prendre en charge les prêts aux agriculteurs (*Keyhân*, 24/1/1359-1980). On leur reprocha également de favoriser la consommation des produits de luxe en raison de la facilité avec laquelle on obtenait auprès d'elles des prêts (*Keyhân*, 19/2/1359-1980). Mais la réplique ne se fit pas attendre. Un congrès national des caisses de prêt sans intérêt, patronné par l'OEI, fut convoqué la même année à l'école Refâh, lieu qui avait accueilli l'Imam après ses quinze années d'exil. Il s'agissait naturellement de marquer la légitimité sur laquelle s'appuyaient ces établissements financiers, comme l'attestent les résolutions du congrès : « Les responsables des caisses, en créant des coopé-

ratives, des centres industriels, des projets agro-alimentaires, en développant l'élevage, en n'important que les biens dont le pays a un besoin pressant, entendent marginaliser toutes les activités non islamiques, injustes et basées sur le seul profit » (*Keyhân*, 20/2/1359-1980).

En 1983, le ministre de l'Intérieur, Ali-Akbar Nategh Nouri, décidait néanmoins la fermeture de toutes les caisses de prêt sans intérêt qui n'avaient pas d'autorisation officielle (*Keyhân*, 2/8/1362-1983). Que leur reprochait-on au juste ? Trois arguments étaient avancés. Tout d'abord, on les accusait de n'être qu'au service de la famille et des amis de leurs fondateurs ; malheur à qui n'appartenait pas à ce réseau de sociabilité ! Ensuite, on déplorait leur goût pour le profit, qui non seulement était en contradiction avec leur objectif initial, mais qui leur était légalement interdit. Enfin, certaines formes de prêts qu'elles octroyaient semblaient pousser à la spéculation. Mais le Parlement demeura divisé, d'autant que les critiques les plus fortes visaient moins le principe même des caisses que l'évolution d'un certain nombre d'entre elles et surtout leur encadrement institutionnel sous le couvert de l'OEI. Car au fond on craignait de plus en plus ouvertement que leur pouvoir économique et financier puisse à l'occasion fournir les moyens d'une ingérence dans le débat politique (*Keyhân*, 25/11/1366-1988).

En 1987 le procès d'un responsable d'une Caisse de prêt sans intérêt marqua un temps fort de cette polémique. Il était accusé de vol et d'abus de confiance (*Keyhân* 24/6/1366-1987). Plusieurs procès se succédèrent en 1988. Tant et si bien que le responsable des renseignements de la région de Téhéran interdit l'ouverture de toute nouvelle Caisse de prêt sans intérêt et que le ministre de l'Intérieur exigea de l'OEI qu'elle cesse d'intervenir dans les affaires de ces établissements puisque, selon lui, ceux d'entre eux qui lui étaient affiliés ne prêtaient guère aux nécessiteux, mais consolidaient les activités commerciales de la holding.

Sous cette pression les caisses de prêt sans intérêt marquèrent le pas et l'OEI adopta un profil bas, cessant la publication de sa revue pendant plus de deux ans et demi (de 1987 à 1990). Les responsables des caisses se souviennent encore aujourd'hui de cette période difficile où il fallait se serrer les coudes, assurer les équilibres comptables, répondre aux demandes de clients paniqués par les procès et qui voulaient solder leurs comptes : « C'était un temps difficile, que nous avons passé cependant sans grand dommage car, lorsque les gens nous voyaient disposés à rembourser ceux qui le demandaient, ils comprenaient qu'on leur avait menti. C'est vrai que certaines caisses avaient abusé de la confiance que les gens nous accordent, mais des abus de confiance il en existe partout, pourquoi vouloir soudain n'attaquer que les caisses ? », déclare ainsi l'un d'entre eux. Et de renchérir : « Les médias ont voulu nous déshonorer mais ils ont échoué, car notre solidarité a joué ».

En 1989 un second congrès national des caisses, toujours patronné par l'OEI, clôtura cette période trouble, sans cependant lever toutes les ambiguïtés si l'on en juge par le dialogue de sourds qui s'engagea entre Ali Khamenci, alors Président de la République, et le Pdg de l'OEI. Ce dernier demanda à ses adhérents d'éviter de faire du commerce et de ne pas se livrer à des opérations spéculatives avec des prêts

“multiplicateurs” (*djadvali*); le Président de la République préféra insister sur la nécessité pour ces caisses de ne pas se mêler de politique et de suivre les règles édictées par le Conseil de la monnaie et du crédit, conditions qui ne provoquèrent pas l'enthousiasme et ne devaient pas être respectées (*Keyhân*, 1/11/1368-1990). Quoi qu'il en soit, la victoire du courant *resâlati* aux élections législatives de 1992 semble avoir consacré la légitimation durable de ce réseau de crédit.

Tradition versus modernité, ou affaire de style?

Si l'on se fiait aux apparences, on pourrait qualifier les sociétés en commandite de modernes et les caisses de prêt sans intérêt de traditionnelles. Pourtant une étude plus attentive permet de nuancer considérablement cette appréciation.

Initialement, ce furent les commerçants, petits et grands, localisés ou non dans le quartier du bazar, qui jouèrent le rôle clef dans la formation des caisses de prêt sans intérêt. L'une des caractéristiques fondamentales de ces dernières était, et demeure, leur gestion collégiale. La solidarité peut dépasser le cercle des membres fondateurs (*hey'at-e omana*) d'une caisse, dont le nombre varie de vingt à trente, et impliquer les membres de plusieurs caisses de prêt sans intérêt, d'autant qu'il est tout à fait possible d'appartenir à plusieurs d'entre elles simultanément. La gestion d'une caisse est assurée par un groupe de sept personnes qui forment le conseil de gestion (*hey'at-e modireh*).

Mais si les commerçants occupent une place importante et charnière dans les caisses de prêt sans intérêt, des membres d'autres couches sociales y sont également représentés : des clerics, des hauts fonctionnaires, des juges, des comptables, des responsables politiques.

Le fonctionnement des caisses reflète le penchant corporatiste de la société iranienne : elles tendent en effet à regrouper les membres d'une même profession. Néanmoins on ne peut pas exclure des montages plus complexes, souvent à l'initiative d'individus. Une caisse pourra ainsi rassembler des bijoutiers, des garagistes, des chasseurs sur la base d'affinités personnelles ou familiales. Certaines de ces tentatives peuvent s'avérer passablement volontaristes ou artificielles : telle cette Caisse de prêt sans intérêt commune au *hozeh* et à l'Université (*Keyhân*, 2/10/1363-1985). Le bazar est le lieu de prédilection où ce genre d'initiatives peut se développer par l'intermédiaire des *hey'at*, les associations religieuses masculines, qui sont souvent constituées sur une base régionale ou professionnelle et qui sont la matrice privilégiée des caisses de prêt sans intérêt. On voit de la sorte que les fondateurs de celles-ci, en faisant appel à un principe coranique, le prêt sans intérêt, et en revivifiant une pratique traditionnelle, créent un nouvel espace d'alliance qui transcende, sans les faire disparaître, des solidarités anciennes.

Les éléments traditionnels sont omniprésents dans les caisses de prêt sans intérêt, à commencer par la réactualisation de rapports sociaux anciens basés sur la confiance, la parole donnée, le code de l'honneur. De façon générale, les relations

dites *hojrehi*, i.e. cellulaires, qui renvoient à un répertoire de comportement, à un langage et à un mode d'attitude entre commerçants et boutiquiers caractéristiques du bazar et de certains milieux marchands, tendent à être reproduites.

Dans un tel cadre, on constate une très faible institutionnalisation des procédures de prêt. Un crédit peut être conclu n'importe où et n'importe quand – que ce soit dans une maison, dans une mosquée, sur un tapis, dans un fauteuil, devant un commerce ou aux guichets d'une caisse – et souvent il suffit de remplir un simple formulaire, pour peu qu'on connaisse une personne d'influence dans l'établissement. En théorie certaines conditions sont exigibles et peuvent paraître draconiennes. Les critiques des caisses en ont fait leur cheval de bataille au plus fort de la polémique. Deux préalables sont particulièrement importants : il convient d'être parrainé à une caisse par l'un de ses membres ou par un intermédiaire acceptable selon un dispositif de quasi-cooptation ; et d'avoir une caution qui dépose un chèque équivalent au montant du prêt afin de pouvoir pallier les défaillances éventuelles du remboursement. Si l'on excepte quelques grandes institutions, ces conditions sont cependant moins dures qu'il n'y paraît de prime abord. Dans les faits on ne sollicite un prêt dans une caisse que si l'on y a été présenté, ou que si l'on y détient un compte dont le montant équivaut au prêt demandé. Pour la plupart, les personnes que nous avons interrogées ont ainsi une relation plus ou moins intime avec l'un des membres de la caisse où elles ont contracté un prêt. Souvent on entend : « *hâj-âghâ* un tel me connaît », « mon père connaît *hâj-âghâ X* » ; ou « on nous a présentés à *hâj-âghâ* »...

Dans la pratique un *hâj-âghâ* bénéficie d'un pouvoir bien plus important que celui de présenter ses proches ou ses amis afin qu'on leur accorde des prêts selon les règles de son établissement : par exemple, il peut également bloquer la totalité de son compte au service d'une personne de son choix qui en jouira selon les normes du prêt sans intérêt. Au sein de ces réseaux la flexibilité des rapports sociaux est donc évidente : elle est proportionnelle au "dos" de l'emprunteur mais aussi à celui de la personne qui l'introduit auprès d'une caisse ou qui lui sert de caution. Il est d'ailleurs à noter que les "individualités d'éminence", dont le profil social peut être très divers – imam d'une mosquée, épicier, enseignant, fonctionnaire – ne s'affichent pas volontiers comme telles, à la fois par modestie et par prudence. Le *hâj-âghâ* qui recommande à une caisse un emprunteur peut dissimuler à celui-ci qu'il en est l'un des fondateurs : il obéit de la sorte au style du *javânmard* et s'épargne simultanément les désagréments ou les risques financiers que comporterait l'aveu de son influence réelle. Dans ces conditions, le dépôt du chèque de caution est essentiellement une formalité qui donne un vernis institutionnel à une pratique nettement plus souple, bien qu'aussi exigeante.

Les caisses de prêt sans intérêt reposent sur deux logiques potentiellement contradictoires entre lesquelles il leur est délicat de maintenir un équilibre. D'un côté, elles sont basées sur la confiance mutuelle entre responsables et usagers, qui suppose que ceux-ci se connaissent personnellement. D'un autre côté, elles doivent savoir élargir leur réseau pour être financièrement viables. Mais dans cet équi-

libre subtil le principe de confiance est le plus déterminant. Au dire des gestionnaires eux-mêmes, rares sont ceux qui ne tiennent pas leurs engagements. N'idéalisons pas pourtant. La confiance a ses limites : le montant du prêt et les modalités de son remboursement ne sont pas négociables, ni ne correspondent à une simple logique philanthropique. Lors de l'octroi d'un prêt la caisse en prélève automatiquement 1 % comme frais de gestion. En outre elle attend que ses usagers continuent à procéder à des dépôts sur leur compte. Ainsi, une femme d'une soixantaine d'années ayant déjà bénéficié d'un premier prêt et essayant après trois ans d'en obtenir un second par le truchement de la personne qui l'avait introduite et lui avait même servi de caution se le verra refusé sous le prétexte que son carnet « n'a pas travaillé ». Et de se plaindre : « Ces caisses de prêt sans intérêt ne donnent de l'argent qu'à ceux qui en ont déposé sur leur compte. »

Néanmoins les caisses de prêt sans intérêt ont à cœur de conserver leur éthique islamique. Lors de mon enquête, en 1991, il est arrivé qu'on exige pour le respect du lieu que je porte le voile traditionnel – le *tchador* – et non le simple manteau islamique. Mais de telles contraintes se rencontrent au sud plutôt qu'au nord de la ville. D'une façon générale l'habillement et le langage en usage aux guichets des caisses de prêt sans intérêt évoquent une sociabilité surannée. On n'y voit aucun homme porter la cravate, tant parmi les employés que parmi les dirigeants ou les fondateurs. Ces derniers sont toujours très simplement mis, comme il convient à leur âge. Ils retirent volontiers leurs chaussures pour les remplacer par des pantoufles. La décoration est austère et l'espace n'est pas hiérarchisé : des membres du conseil de gestion peuvent travailler côte-à-côte avec les employés. Le projet d'uniformisation des locaux des caisses de prêt sans intérêt, avancé en 1982, s'est traduit par l'adoption d'une architecture néo-traditionnelle islamique pour leur façade mais n'est pas allé plus loin. Demeure l'idée d'améliorer le cadre et la fonctionnalité des locaux.

Lorsque la clientèle s'adresse aux employés, elle utilise toujours le terme d'*hâj-âghâ*, qualificatif qui marque ici le respect et la déférence. Les fondateurs les lui rendent bien. Ils ne manquent pas de souligner, quant à eux, l'honneur de leur clientèle, sa probité, qui ont inspiré leur initiative. Par exemple une caisse, pourtant située sur un lieu "moderne", le ministère du Travail et des Affaires sociales, s'est baptisée "caisse de prêt d'honneur" (*Keyhân* 25/5/1360-1981). Les fondateurs des caisses se plaisent à sauver l'honneur de la vieille femme affligée, de l'employé de bureau mis en coupe réglée par l'inflation, du couturier aux prises avec une dépense financière inattendue. L'existence des caisses de prêt sans intérêt est ainsi fondée autant sur une exigence religieuse que sur une impérieuse nécessité sociale.

La réactualisation du code de l'honneur et du travail – entendu comme effort humain – dans la société iranienne voisine souvent avec des discours autres. La revue des caisses de prêt sans intérêt, qui est publiée par l'OEI, possède plusieurs rubriques qui rappellent la mémoire des martyrs, les *hadis* et les versets coraniques justifiant le prêt sans intérêt, les composantes indispensables de l'éthique dans une société islamique, l'inventaire des activités de ce secteur financier ; elle reproduit également des extraits de discours des hommes politiques concernant le champ

d'activité de l'OEI et, plus largement, la politique économique du pays ; elle traduit des articles publiés dans la presse internationale qui fournissent des informations sur les pays étrangers. Ce spectre éditorial vise à étayer la politique économique prônée par l'OEI, qui s'est déclarée pour une privatisation et une libéralisation complètes du commerce extérieur.

Ces annotations confirment l'ambiguïté des caisses de prêt sans intérêt au regard de la tradition. Un de leurs responsables la résume par une belle formule : « Nous calculons avec un boulier, mais nous vendons des ordinateurs ». L'année 1991 a été au demeurant celle d'une certaine évolution. On essaie désormais d'informatiser les caisses de prêt sans intérêt et, surtout, un nouveau directeur a été nommé à la tête de l'OEI. A la différence de son prédécesseur, un marchand de tapis, il s'agit d'un dirigeant de société (*sherkat*) et il n'appartient pas à cette catégorie des *hojrehi* que nous avons évoquée : s'il ne met toujours pas de cravate, il refuse les pantoufles sur son lieu de travail et n'ôte jamais la veste, quelle que soit la température. La modernité n'a pas que des avantages !

Du côté des sociétés en commandite, rien de comparable. Le nom de la firme était écrit sur des enseignes multicolores ou gravé sur la façade du bâtiment qui l'abritait, et il portait en lui les ambitions du fondateur : les prénoms de ses enfants – garçons et filles – y figuraient, et ces prénoms étaient “modernes” plutôt que *sonnati* (traditionnels). Le nom de la société pouvait également afficher sa vocation : “Maison des apprentis de la science” (*danesh amuz*) pour une entreprise de fournitures scolaires, ou encore “L'Avant-garde de l'habit”, “Téhéran outil”, etc. Plus rarement la société se réclamait d'une conception éthique : “Qui dit la vérité”, “La rose rouge”. Mais, contrairement à ce que l'on observe dans le secteur des caisses de prêt sans intérêt, aucune référence n'était jamais faite aux saints, ni aux concepts religieux.

L'aménagement des locaux des sociétés en commandite faisait appel à la modernité dans toute sa grandeur : le mobilier, le téléphone étaient du dernier cri, les secrétaires – des femmes, naturellement – étaient habillées dans l'air du temps, les principaux responsables portaient cravate et avaient une mise soignée. L'espace des bureaux était subdivisé hiérarchiquement : le PDG disposait d'un bureau personnel, la salle d'attente réservée à la clientèle était équipée de fauteuils. En outre, les locaux des sociétés en commandite étaient souvent situés dans le centre moderne, et, pour certaines d'entre elles, dans des bâtiments construits à leur intention : ainsi se manifestait la volonté inébranlable du fondateur de garantir le désir d'ascension sociale de sa clientèle.

Par ailleurs, le langage en usage dans les sociétés en commandite différait lui aussi de celui qu'on entend dans les caisses de prêt sans intérêt. Leurs responsables n'étaient pas salués d'un *hâj-âghâ*, mais d'un “Monsieur l'ingénieur” (*Mohandes*), éventuellement suivi du patronyme. Leur gestion n'était pas collégiale : le conseil était soumis à l'autorité du fondateur. Les procès de M. Mahmoudi, le PDG de la société Golbiz, ont été à cet égard révélateurs dans la mesure où les juges lui ont réclamé, à lui seul, le remboursement des créances de ses actionnaires. Il s'est

ainsi avéré qu'une seule personne pouvait être redevable de sommes considérables à plusieurs milliers de créanciers : par exemple le patron de la société Golshir était aux prises avec 5 800 créanciers. Que l'on qualifie de "moderne" ou non cette gestion, il reste à comprendre la force d'attraction qu'elle a exercée sur le public. On sait qu'à Téhéran 25 000 plaintes ont été enregistrées à l'encontre d'une vingtaine de sociétés en commandite. Nous avons pu rencontrer au cours de notre enquête des plaignants qui avaient vendu jusqu'à leur propre maison pour investir auprès de celles-ci. La clientèle des sociétés en commandite était très hétérogène. Elle comportait certes un grand nombre d'employés de bureau, mais aussi des universitaires, des enseignants, des banquiers, des militaires, des clercs, toutes personnes ayant un bon niveau d'éducation. Les déclarations que nous avons pu recueillir confirment le caractère moderniste de la gestion des sociétés en commandite, mais permettent aussi peut-être d'en relativiser le caractère personnel et centralisé. Interrogés sur le pourquoi de la confiance qu'ils avaient placée dans ces institutions, les gens répondent : « Pourquoi aurions-nous douté de leur bien-fondé puisque plusieurs *fatwas* de *marja(s)* (grandes sources d'imitation), les ayatollahs Araki et Golpayegani, les approuvant, avaient été publiées dans la presse ? » ; « Si les sociétés en commandite étaient sur une mauvaise pente, pourquoi l'État les a-t-il laissées fonctionner, elles qui n'avaient pas peur de crier dans les micros¹, et pourquoi a-t-il mis à leur service ses organes de presse des années durant ? » ; « On voyait affichée à l'entrée la photo du fondateur en compagnie de tel homme politique » ; « Comment un homme qui est un "piqueur de chapeaux" (*kôlah-bardâr*) peut-il avoir droit à des dizaines de carnets de chèques ? » ; « La société nous a amenés un jour, nous étions une vingtaine, par ses propres moyens de locomotion, des minibus. Nous avons visité son usine de *dugh* (boisson au yaourt), ainsi que son exploitation agricole et son élevage. Tous ces investissements, dans leur grandeur, ne peuvent, encore aujourd'hui, maintenant que j'ai perdu ma maison, me faire croire à l'échec de ces sociétés en commandite » ; « Il y avait tant de personnes qui étaient dans notre cas, j'ai même vu un jour un acteur de cinéma ».

Au vu de ces témoignages, on constate que l'image de modernité que donnaient les sociétés en commandite ne trouvait son efficacité que quand elle s'articulait à l'État et au religieux, et s'incarnait sous la forme de réalisations tangibles. Contrairement à une idée répandue, la floraison des sociétés en commandite ne trahissait pas un manque de confiance dans les institutions de l'État et dans son personnel politique : celui-ci, au contraire, avait rassuré le public et sa présence aux côtés des dirigeants des sociétés en commandite l'avait incité à investir auprès d'elles. Pourtant la représentation de l'État que l'on recueille au fil de ces déclarations ne manque pas d'ambiguïté. Nombre de clients lésés croient encore à l'efficacité des sociétés en commandite et voient dans leurs démêlés judiciaires un coup monté par les autorités. Il s'agirait de ce que l'on nomme en persan "une guerre de bijoutiers" (*djang-e zargari*) dont on ne comprend pas les termes et dont

1. Allusion à leur publicité tapageuse.

les perdants seront à coup sûr les clients! Le déroulement du procès des responsables des sociétés en commandite, dont certains jouissent toujours de leur liberté, vient conforter l'opinion dans cette certitude.

En contrepoint, il convient d'écouter le discours des fondateurs des sociétés en commandite, sans pour autant minimiser l'ampleur de leur éventuelle escroquerie. En effet, seul l'un d'entre eux a quitté le pays pour, semble-t-il, créer une usine de valises Samsonite, dont il aurait envoyé des spécimens au tribunal chargé de le juger! D'une manière générale, les gérants des sociétés en commandite ne sont pas avars d'auto-justifications : « Depuis mille ans, c'est la route de la soie qui fournit l'Europe et l'Amérique (sic!) en épices; aujourd'hui notre ail en poudre est vendu dans des emballages de sociétés étrangères. Pourquoi ne pas le faire nous-mêmes? » (*Keyhân*, 4/8/1368-1989); « Je voulais être au service de la société iranienne. Notre pays a besoin d'exporter, et pour ce faire il faut faire appel à la collaboration du peuple tout entier » (*Keyhân*, 1/8/1368-1989).

Même trop rapide, cette comparaison de deux réseaux islamiques de crédit, l'un toujours opératoire, l'autre mis en sommeil parce qu'il froissait certaines consciences et aussi, n'en doutons pas, certains intérêts, confirme que le répertoire de l'évergétisme est susceptible de s'actualiser sous des formes institutionnelles différentes, éventuellement conflictuelles, et que la figure du *javânmard*, décidément ambivalente, tantôt "homme de bonne action" (*khayyer*), tantôt "piqueur de chapeaux" (*kôlah-bardâr*), peut indifféremment prendre le visage humble de l'*hâj âghâ* ou celui, tapageur et moderne, de l'"ingénieur". Mais dans leurs diverses modalités les réseaux bancaires islamiques, qui peuvent sembler d'un poids relativement secondaire du point de vue macroéconomique, à l'échelle du redressement de l'économie iranienne et de sa réouverture au monde extérieur (encore que les caisses de prêt sans intérêt recueillaient, en 1987, 500 milliards de rials, soient près de 5 % des liquidités totales du pays), ont contribué à une transformation importante de la société : outre le fait qu'ils constituent souvent le seul moyen de survie dans le contexte d'hyperinflation et de spéculation que connaît le pays, grâce aux revenus financiers ou aux avantages matériels qu'ils procurent aux déposants, ils aident à la monétarisation des relations sociales, y compris au sein des familles; par leur biais, l'argent retrouve sa valeur d'échange.

Pour autant ces changements ne remettent pas forcément en cause les anciennes représentations culturelles et éthiques. Les caisses de prêt sans intérêt sont les lieux par excellence de cette recreation de la tradition, au service d'une "banca-risation" des rapports de famille, de quartier ou de bazar. Vu sous cet angle, l'échec des sociétés en commandite provient moins de leur gestion moderne et individualisée que de leur relatif isolement au sein du système politique et social : leur clientèle savait certes que leurs gérants disposaient de soutiens dans le bazar, dans le clergé et dans la classe politique, et elle leur a fait confiance pour cette raison; néanmoins ces liens, s'ils ont permis de retarder et d'étouffer le scandale de la faillite des sociétés en commandite, n'ont pas été suffisants pour l'empêcher, au contraire de ce qui s'était produit avec les caisses de prêt sans intérêt, sauvées du

naufnage par la mobilisation du bazar. Le rôle crucial de celui-ci dans le fonctionnement de la République islamique se confirme une nouvelle fois, même s'il n'apparaît pas comme un acteur en soi, homogène et distinct des autres forces sociales : par le biais des alliances familiales, des institutions publiques et des cumuls de fonctions, les passerelles sont nombreuses entre le bazar, le clergé, la classe politique et le secteur des entreprises, dont les sociétés en commandite furent un *surgeon éphémère*.

Cette ethnographie des caisses de prêt sans intérêt et des sociétés en commandite nous permet de ramasser quelques observations en guise de conclusion.

En premier lieu, les sociétés en commandite n'ont pas été sans relation avec les autorités politiques ou religieuses de la République, comme n'ont pas manqué de le souligner à la fois leurs responsables et leurs clients. Il est probable que les détenteurs du pouvoir se sont appuyés sur elles pour contourner le monopole d'intermédiaire commercial exercé par le bazar et pour trouver de nouveaux relais à la fois dans la société iranienne et à l'étranger, notamment à Dubai, place essentielle pour déjouer l'embargo. Ainsi la Fondation Nabovvat, qui est intervenue à l'interface des caisses de prêt sans intérêt et des sociétés en commandite, s'est imposée comme intermédiaire entre le secteur public et le bazar, avec comme objectif la réduction de l'influence économique aussi bien que politique de ce dernier. D'une certaine façon, elle agissait certes comme l'un de ces "intermédiaires" (*vâseteh*) dont il s'agissait justement de "couper la main", mais, de création récente, elle pouvait paraître plus facile à contrôler par les autorités.

En deuxième lieu, et réciproquement, l'autonomie proverbiale du bazar doit être sérieusement relativisée. En effet celui-ci doit travailler avec l'État, soit directement, soit par le biais, précisément, d'intermédiaires comme l'Organisation de l'économie islamique, le Comité de secours de l'imam ou les grandes fondations, à commencer par celle des Dëshérités. Le signe le plus clair en est le chevauchement de diverses positions par certains individus éminents. Par exemple Ali-Naghi Khamoushi, qui appartient à l'une des grandes familles du bazar de Téhéran, est simultanément président de la Chambre de commerce, des mines et de l'industrie et exerce des responsabilités au sein de l'Astan-e Qods, de l'Organisation de l'économie islamique, du Comité de secours de l'imam, de l'université de Jâme'at-os Sandegh.

Il n'en reste pas moins, en troisième lieu, que ces deux réseaux évergétiques des caisses de prêt sans intérêt et des sociétés en commandite ont engendré des effets d'autonomisation de la société iranienne, ou en tout cas *dans* la société iranienne. En schématisant on peut affirmer que les caisses de prêt sans intérêt ont assuré une autonomisation de l'épargne par rapport à l'État. Elles sont indissociables, d'une part, du développement de l'économie informelle et, de l'autre, de l'ascension politique de la droite, qui a pu prendre le contrôle du Parlement de 1992 à aujourd'hui. Les sociétés en commandite, elles, se sont autonomisées par rapport aux forces traditionnelles du bazar. L'important est de voir que ces effets d'autonomisation ne sont pas forcément cohérents – le conflit entre les caisses

de prêt et les sociétés en commandite est là pour nous le rappeler – mais que, dans leur complexité, ils concourent peut-être à l'émergence d'une société civile bourgeoise où prévalent des rapports sociaux, sinon de type capitaliste, du moins monétarisés et de plus en plus médiatisés par les entreprises (*sherkat*).

En effet, et en quatrième lieu, la guerre a été pour certains une formidable opportunité d'enrichissement dont la saga des caisses de prêt sans intérêt et des sociétés en commandite n'a été qu'un épisode parmi d'autres, mais un épisode important. Les deux réseaux ont joué un rôle décisif dans la bancarisation de la société iranienne – plus que le secteur bancaire à proprement parler, nationalisé et islamisé au lendemain de la Révolution, particulièrement inefficace, et incapable d'aider sa clientèle à relever le défi d'une inflation galopante – et dans le processus de monétarisation ou de marchandisation. L'argent est désormais "désenchanté", c'est-à-dire largement déconnecté des valeurs affectives ou religieuses. Le procès intenté aux sociétés en commandite a d'ailleurs été aussi le procès de cette évolution : il leur était reproché d'avoir donné la priorité au profit, sous couvert d'intentions évergétiques. L'ascension politique de la droite a été également l'expression parlementaire du "désenchantement" de la République islamique : le débat public s'organise désormais en marge des idéaux de la Révolution et est sous l'hégémonie d'une pensée économique qui tend à devenir "unique", la gauche s'étant elle-même résignée aux dures réalités du marché.

Quoi qu'il en soit, les dernières affaires, mettant en cause non plus les sociétés en commandite, mais leurs derniers avatars, les sociétés (*sherkat*), montrent le caractère irréversible du tournant qui a été pris entre 1984 et 1990. En particulier l'année 1994-95 a vu éclater divers grands scandales, dont celui de la Banque Saderat qui a compromis Morteza Rafighdoust, le frère de Mohsen Rafighdoust, président de la Fondation des déshérités, ancien commandant en chef des Gardiens de la Révolution, grand maître de l'économie de guerre des années 1980 et demeuré omniprésent dans le commerce, les services et l'industrie. Il est à noter que cette série de scandales a éclaté avant même que les procès des sociétés en commandite ne soient définitivement clos. Elle est survenue à un moment précis, celui des privatisations en trompe-l'œil qui n'ont pas véritablement changé la structure du capital ou de l'appareil de production, mais qui se sont soldées par la multiplication de sociétés flanquant les administrations, le secteur public et les fondations, sous forme de filiales ou d'entreprises concessionnaires. Au fond certaines des sociétés assurent des fonctions similaires à celles des sociétés en commandite et s'inscrivent dans leur continuité directe. Elles sont les acteurs majeurs de la reconstruction et de l'ouverture du pays à l'étranger à la faveur de la libéralisation des importations, dans un contexte persistant de contrôle des changes, imposé par l'échec de la réforme monétaire de 1994 et par le poids du service de la dette. Elles interviennent elles aussi à l'interface de l'État et de l'économie privée ou informelle. Mêmes causes, mêmes effets : le principal reproche qui est adressé à leurs responsables est d'avoir mangé ou gaspillé le « trésor appartenant au peuple » (*beytol mâl*), notamment par le biais de leurs

opérations cambiaires. Obtenant leurs devises aux taux officiels privilégiés, ils ont omis de tenir une comptabilité précise de leurs opérations libellées au taux du marché libre, qui leur ont permis d'engranger des profits faramineux sans que l'on en sache les destinataires. Ce à quoi les inculpés répondent qu'ils n'ont en réalité que voulu servir la nation et les bénéficiaires de leurs activités évergétiques, mais qu'ils ont été victimes d'abus de confiance : loin d'avoir détourné l'argent, ils ont octroyé des crédits à des gens dans le besoin, fussent-ils de leur famille, et les commissions de 4 % qu'ils ont reçues leur semblent très en deçà de ce qui se pratique sur le marché international ; en outre, ils n'ont pu agir illégalement puisqu'il n'existe précisément pas de cadre légal régissant le statut des *sherkat*.

Apparaissent ainsi au détour de ces affaires, de ces accusations et de ces défenses, des confusions qui avaient déjà marqué l'épisode des sociétés en commandite. Confusion entre le privé et le public, qui est à la base du processus dit de "privatisation" du secteur dit public. Mais aussi confusion entre l'ordre des liens personnels (*râbeteh*), dont la manifestation logique est le piston ou le favoritisme, voire le clientélisme, et l'ordre des règles (*zâbeteh*), dont la loi et l'État de droit devraient être les expressions. Nous retrouvons ici l'un des grands enjeux de la dernière élection présidentielle. Mais d'ores et déjà nous voyons remises en cause deux idées reçues : bien qu'il repose sur des relations personnalisées entre le donateur et le donataire, l'évergétisme ne contredit pas nécessairement l'ordre des règles, mais est un lieu de négociation entre celui-ci et l'ordre des liens personnels, puisqu'il a été un vecteur non négligeable de bancarisation, de monétarisation, en bref de rationalisation ; réciproquement, il serait naïf de voir dans l'ouverture ou la libéralisation économique un vecteur de droit par définition, dans la mesure où les sociétés ont d'abord favorisé ce que les Chinois nomment le *guanxi*, c'est-à-dire les liens personnels ou familiaux sous-jacents à la "République des initiés".

BIBLIOGRAPHIE

ADELKHAH Fariba, 1994, "L'imaginaire économique en République islamique d'Iran", in Jean-François Bayart (dir.), *La réinvention du capitalisme*, Paris, Karthala.

1995, *Quand les impôts fleurissent. Taxes municipales et formation de l'espace public*, Les Cahiers du CERI (FNSP).

1998, *Être moderne en Iran*, Paris, Karthala.